

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 janvier 2023 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 05/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 22 - Absents : 4 dont 1 pouvoir

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Pierre ASCHIERI après le vote des décisions de bureau

PROCURATIONS : Henri CHIRIS à Jean-Marc DELIA

ABSENTS : Jean-Louis CONIL, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau

DB2023_001 : Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de France Services des Monts d'Azur, à Saint-Auban pour l'année 2023

DB2023_002 : Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la France Services des Aspres, à Grasse pour l'année 2023

DB2023_003 : Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour la création d'une Maison de la mobilité à Grasse et la rénovation et sécurisation du Stade de rugby de la Bastide à Châteauneuf-Grasse.

2. Présentation des contrats aidés par Pascale PUIG directrice de Pôle emploi Grasse

**3. Rapport d'activité GRDF pour les communes de la CAPG desservies en gaz.
Présentation de M. LEBRUN**

4. Remise des téléphones satellites pour les communes du Haut-Pays

5. Questions diverses

1. Projets de décisions du bureau

DB2023_001 : Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de France Services des Monts d'Azur, à Saint-Auban pour l'année 2023

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Dans le cadre du développement de la France Services des Monts d'Azur, située en zone rurale ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO), pour un montant de 30 000 € pour l'année 2023.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à **l'unanimité DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le FNADT et le FIO, d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023, dans le cadre du développement de la France Services des Monts d'Azur, à Saint-Auban ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2023 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DB2023_002 : Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la France Services des Aspres, à Grasse pour l'année 2023

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Dans le cadre du développement de la France Services des Aspres, située en quartier Politique de la Ville ; il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO), pour un montant de 30 000 € pour l'année 2023.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à **l'unanimité DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat le FNADT et le FIO, d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023, dans le cadre du développement de la France Services des Aspres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2023 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DB2023__003 : Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 pour la création d'une Maison de la mobilité à Grasse et la rénovation et sécurisation du Stade de rugby de la Bastide à Châteauneuf-Grasse.

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a pour objectif de soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite déposer deux dossiers de demandes de subvention en 2023 : l'un pour la création d'une Maison de la mobilité à Grasse et l'autre pour la rénovation et sécurisation du Stade de rugby de la Bastide à Châteauneuf-Grasse. Dans ce contexte, les plans de financement prévisionnels proposés à l'appui de ces demandes d'aide financière sont les suivants :

1°) Création d'une Maison de la mobilité :

| DEPENSES HT | | RECETTES | | Taux |
|--------------|---------------------|------------------------|---------------------|------|
| Etudes | 37 500,00 € | Union Européenne | - € | 0% |
| | | Etat DSIL | 168 750,00 € | 50% |
| | | Conseil Régional | - € | 0% |
| Travaux | 300 000,00 € | Conseil Départemental | - € | 0% |
| | | Autofinancement (CAPG) | 168 750,00 € | 50% |
| TOTAL | 337 500,00 € | TOTAL | 337 500,00 € | |

2°) Rénovation et sécurisation du Stade de rugby de la Bastide :

| DEPENSES HT | | RECETTES | | Taux |
|--------------|---------------------|------------------------|---------------------|------|
| Etudes | 11 000,00 € | Union Européenne | - € | 0% |
| | | Etat DSIL | 403 258,00 € | 50% |
| | | Conseil Régional | - € | 0% |
| Travaux | 795 516,00 € | Conseil Départemental | - € | 0% |
| | | Autofinancement (CAPG) | 403 258,00 € | 50% |
| TOTAL | 806 516,00 € | TOTAL | 806 516,00 € | |

Il est ainsi proposé de valider les plans de financement de ces opérations et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides financières.

Le Président demande si ce projet de décision appelle des observations ou des questions. Aucune observation n'est formulée, le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire **à l'unanimité DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la réalisation d'une opération de création d'une Maison de la mobilité et d'une opération de rénovation et sécurisation du Stade de rugby de la Bastide ;

- **D'APPROUVER** les plans de financement prévisionnels de ces deux opérations tels que définis ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions pour de ces deux opérations ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023.



Le vote des décisions étant terminé, les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation des contrats aidés par Pascale PUIG directrice de Pôle emploi Grasse**
 - **Rapport d'activité GRDF pour les communes de la CAPG desservies en gaz. Présentation de M. LEBRUN**
 - **Création d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz**
 - **Remise des téléphones satellites pour les communes du Haut-Pays**
- **Commissions à venir :**
- EMPLOI le 26 janvier à 17h à la CAPG
 - CULTURE le lundi 30 janvier à 17h à la CAPG

Fin de la séance à 17h10

Fait à Grasse, le 17 janvier 2023

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes